

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2008

CREATION D'UNE PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE - (n° 1318)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Prél et M. Jardé

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Un entretien de pré-orientation, de même qu'un entretien avec l'étudiant, auront lieu avant l'inscription en première année de médecine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de prévoir un entretien d'orientation au départ avant l'inscription de l'étudiant de même qu'un entretien détaillé avec l'étudiant avant l'inscription.

Le rapport Bach avait prévu ces deux points qui permettraient d'éviter le gâchis de la 1^{ère} année de médecine : 45 000 inscrits et 7 500 reçus.

En effet, certaines facultés de médecine ont mis en place avec succès des entretiens avant l'entrée à l'université indique le rapport Bach : cela permet aux étudiants de L1 de mieux apprécier l'adéquation entre leurs aspirations personnelles, leurs capacités et la réalité des études et du métier. Cette mesure a permis de réduire fortement le nombre d'inscrits en L1.

Le but est de fournir une information non pas dissuasive mais claire, positive, susceptible de bien orienter les étudiants ou d'orienter vers des débouchés adéquats, que ce soit des métiers de la santé ou d'autres secteurs.